

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GRUSON	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 JANVIER 2023
--	--

Référence	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi. <u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Alain DUFRENE, Thibault TISON, Alexia GILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux. <u>Excusées</u> : Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS. <u>A été nommé(e) secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES. DÉLIBÉRATION N°2023-07 –Création poste adjoint administratif pour une stagiairisation en vue d'une titularisation – APPROBATION.
2023/07	
Objet de la délibération	
Création poste adjoint administratif pour une stagiairisation en vue d'une titularisation	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
19 Janvier 2023	
Vote	
A Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur le Maire expose qu'il convient de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2023 .

Il est proposé de nommer stagiaire à temps non complet l'agent administratif chargé du service administratif de la mairie. Cet agent effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois. Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an. La fin du stage donne suite à une titularisation. Pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2023. Il s'agit d'un poste à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28h.

Compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégories C, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 382 de l'échelle C1 du grade de recrutement ainsi que l'indemnité de résidence, et du supplément familial ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante. Il pourra ainsi bénéficier de l'affiliation CNRACL.

FONCTION	GRADE	NOMBRE DE POSTE	EHELLE	INDICE BRUT	INDICE MAJORE
Agent d'accueil	Adjoint administratif	1	1 ^{er} Echelon Echelle C1	382	352

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal - chapitre 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : **15** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide**:

- La nomination stagiaire de l'agent administratif, la création du poste et la rémunération selon les dispositions et le tableau repris ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

